Breves Informations Municipales N° 279

DU 24 OCTOBRE 2014

Amis lecteurs,

Nous sommes heureux de vous proposer cette nouvelle présentation de nos "Brèves Informations Municipales " que nous avons voulue plus gaie et chaleureuse.

Nous espérons que ce changement vous plaise.

Bonne lecture à toutes et à tous.

L'équipe municipale.







COUPE DE BOIS

Les inscriptions pour les coupes de bois seront prises en mairie jusqu'au 10 novembre 2014.

Un règlement de 30,00 euros, par chèque au nom du Trésor Public, est à faire à l'inscription.



URGENT

La commune recherche une personne pour effectuer le recensement du 15 janvier au 06 février 2015.

Cette prestation sera rémunérée.

Une formation sera assurée par l'INSEE courant novembre.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la mairie.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 juillet 2014

<u>Conseillers présents</u>: Sergios ARANDA, Lucile BOUVIER, Raynald CHAHINE, Mathias FANGET, Elisabeth GUILLERMIER, Marie-Christine JUGLAIR, Christian LOYNET, André PERRIER, Catherine PERRIN-JANAIS, Bastien RAFFARD, Philippe ROUX, Ugo TAMBELLINI, Jean-Pierre TRICHARD-CORVAISIER.

<u>Conseillers absents</u>: Sandrine KLOPFENSTEIN pouvoir à Lucile BOUVIER, Bernard PERTICOZ pouvoir à Jean-Pierre TRICHARD-CORVAISIER.

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Décidé, à l'unanimité, de la modification du tableau des emplois communaux, augmentant la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe de 25h à 28h, créant un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet au sein du multi accueil à la date du 25 août 2014 et créant un poste à mi-temps au sein du RAM, à la date du 1^{er} octobre 2014.

<u>Décidé</u>, après avoir demandé à M. TAMBELLINI de sortir de la salle du Conseil Municipal et de ne pas prendre part au vote, <u>à l'unanimité des membres encore présents ou représentés (14 voix pour)</u>, de l'aliénation au profit de Mme THEVENET du chemin rural desservant sa propriété.

<u>Désigné</u>, à <u>l'unanimité</u>, M. ARANDA Sergios comme coordinateur communal auprès de l'INSEE, pour la campagne de recensement de la population de janvier 2015.

Adopté, à l'unanimité, une délibération autorisant le passage, sur le territoire de la commune, de l'artère principale de la fibre optique devant desservir notre commune et la commune d'Izieu, à condition que la commune de Brégnier-Cordon soit desservie concomitamment à la commune d'Izieu.

<u>Fixé</u>, à 200 euros le tarif d'une concession au columbarium pour une durée de 15 ans. Cette délibération a été prise par 12 voix pour et 3 voix contre.

<u>Approuvé, à l'unanimité,</u> le rapport sur l'eau de l'exercice 2013 présenté par M. TAMBELLINI.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2014

La séance est ouverte à 20h02. Tous les conseillers municipaux sont présents.

Le maire rappelle que, suite aux arrêtés de retrait de délégations de fonctions rendus exécutoires mercredi 3 septembre 2014, et conformément à l'article L2122-18 du CGCT, dont il fait lecture, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le maintien de ses deux premiers adjoints, Mme JUGLAIR et M. LOYNET, dans leurs fonctions.

Le maire informe le conseil municipal que, suite à un entretien avec Mme ROMITI du bureau de l'aide au collectivités locales de la préfecture de l'Ain, les questions n°3 et 4 portées à l'ordre du jour ne pourront pas faire l'objet de délibérations à cette séance, les résultats des votes des questions n°1 et 2 devant être préalablement rendus exécutoires par voie d'affichage et de transmission à la sous-préfecture de Belley.

Le maire informe, de plus le conseil que, conformément au CGCT, ces votes nominatifs auront lieu au scrutin secret et invite le conseil municipal à procéder sans plus attendre au premier vote porté à l'ordre du jour, à savoir : la suppression des fonctions de 1^{er} adjoint de Mme JUGLAIR.

Le dépouillement du scrutin est effectué par M. ARANDA sous l'œil attentif des conseillers municipaux et du public présent.

Le conseil municipal décide par 7 votes contre, 6 votes pour et 2 votes blancs, que Mme JUGLAIR sera maintenue dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe.

Le maire rappelle alors que, malgré ce vote, il ne délèguera aucune de ses fonctions à Mme JUGLAIR et invite le conseil municipal à procéder au deuxième vote porté à l'ordre du jour à savoir : la suppression des fonctions de 2^{ème} adjoint de M. LOYNET.

Le dépouillement du scrutin est effectué par M. ARANDA.

Le conseil municipal décide par 10 votes pour, 4 votes contre et 1 vote blanc, la suppression des fonctions d'adjoint de M. LOYNET.

La séance est levée à 20h22. Le maire invite le public à sortir.

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2014

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a :

Décidé, de ratifier une convention avec la CCBS pour la mise en place d'animations au sein du centre de loisir durant les temps d'activités périscolaires par le personnel du Musée Escale Haut Rhône (11 séances pour un coût de 550 euros)

Approuvé, le projet de rapport de gestion pour l'exercice 2013 de la SEMCODA.

<u>Décidé</u>, la modification du tableau des emplois communaux faisant suite à une décision d'avancement de grade concernant 3 agents de notre commune qui sera soumise à l'avis de la CAP.

Décidé, le recrutement d'un agent contractuel sur trois jours pour une durée totale de travail de 21 heures et a fixé, l'indice de rémunération de cet agent.

Validé, les propositions faites à la DDFIP concernant la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Adopté, les règlements du Columbarium et du Jardin du Souvenir.

Fixé, à 350 euros le tarif d'une concession trentenaire du columbarium.

Adopté, une modification du règlement du multi accueil.

Accédé, à la demande de l'agent communal en charge des animations au sein de la Maison Des Isles du Rhône de pouvoir bénéficier d'une réduction de son temps de travail à 80 % entre le mois de novembre 2014 et le mois de février 2015 inclus.







Enquête sur les déplacements des Rhônalpins

Les deux premières vagues se sont déroulées avec succès et ont permis d'interroger 25 000 personnes. La 3ème vague se déroulera du 4 novembre 2014 au 30 avril 2015.

POURQUOI CETTE ENQUETE?

Chaque jour, nous nous déplaçons pour de multiples raisons (travail, loisirs, école, achats...), en voiture, en transports en commun, à pieds, à vélo... Il est essentiel de connaître les pratiques de déplacements des rhônalpins pour adapter au mieux les services de transports régionaux sur le territoire, et favoriser les pratiques d'éco mobilités. Dans cette optique, une enquête sur les déplacements pilotée par la Région Rhône – Alpes est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire, avec des résultats intermédiaires probants. Novatrice, cette enquête, conduite sur trois années, permettra d'ici début 2016 d'avoir un premier état des lieux complet des pratiques de déplacements des Rhônalpins.

La troisième vague de l'enquête va démarrer début novembre 2014. Elle concernera 12 300 personnes. L'objectif est de mieux connaître vos pratiques et vos besoins afin d'organiser les déplacements de demain.

OUI?

L'aire d'enquête représente 2 880 communes et 5,2 millions d'habitants, dont les scolaires âgés de 11 ans et plus. Elle concerne la totalité des 8 départements Rhône-Alpes : le Rhône, l'Ain, l'Isère, la Loire, la Savoie, la Haute Savoie, la Drôme et l'Ardèche. L'étude sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif des habitants de la région.

COMMENT?

- Les ménages tirés au sort seront préalablement informés par courrier.
- Les enquêtes seront réalisées par téléphone.
- Les enquêteurs poseront des questions générales (âge, type de logement, composition du ménage...), puis des questions sur les déplacements.

Les réponses individuelles, dont la confidentialité est garantie, seront détruites en fin d'enquête. Seules les données anonymisées seront exploitées dans un but statistique.



Horaires d'ouverture au public :

Lundi: De 8h à 12h

Mercredi: De 8h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi: De 8h à 12h

Calendrier des permanences :

Lundi 3 novembre de 10h à 12h Vendredi 07 novembre de 16h à 19h Vendredi 21 novembre de 16h à 19h Vendredi 05 décembre de 16h à 19h Vendredi 19 décembre de 16h à 19h Vendredi 02 janvier de 16h à 19h Vendredi 16 janvier de 16h à 19h



Des élections départementales et régionales auront lieues en Mars et en Décembre 2015.



HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS AU COMBAT

Depuis le 28 février 2012, cette cérémonie consacrée est souvenir de tous les soldats morts au combat, sur le territoire national ou hors du sol de France, dans l'accomplissement de leur devoir, et non plus à la seule commémoration de l'Armistice de 1918. Cela répond au souhait de pouvoir honorer dans un même geste les «Poilus» disparus lors de la Grande Guerre et les soldats plus récemment tombés au champ d'honneur.

<u>Accepté</u>, de rembourser, à un agent du service technique, les frais liés à l'utilisation de son véhicule personnel pour effectuer la tournée de relevé des compteurs d'eau.

<u>Autorisé</u> le maire à reverser au Sou Des Ecoles, les sommes indûment imputées a la société DES AIMES au titre de sa facture d'eau.

Vous pourrez désormais retrouver l'intégralité des délibérations du Conseil municipal ainsi que les procès verbaux de ses séances sur le site intenet de la commune :

www.bregnier-cordon.fr

Vos élus sont à votre écoute...

Afin d'améliorer la qualité des services publiques de la commune vos élus organisent une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois. Ils auront à cœur de vous recevoir entre 16h et 19h et ainsi pourront recueillir vos remarques et suggestions. D'autres permanences seront aussi programmées vous pourrez en voir le planning sur les panneaux d'affichage de la mairie.

Listes électorales

La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle, effectuée par une commission administrative « entre le 1^{er} septembre et le 28 ou 29 février de chaque année ».

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être obligatoirement inscrit sur une liste électorale. Les demandes d'inscription peuvent être déposées tout au long de l'année, mais elles ne peuvent être prises en compte que dans le cadre de la procédure de révision des listes électorales, sauf cas particuliers expressément prévus par le Code électoral.

La commission administrative de révision des listes électorales inscrit les électeurs, soit sur la base des demandes et pièces fournies par les électeurs (jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus), soit à la demande de l'Insee (entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre) s'agissant des inscriptions d'office (personnes âgées de 18 ans). Elle procède aux radiations « sur la base des demandes transmises par l'Insee s'agissant des radiations d'office ou des pièces fournies par les mairies s'agissant des radiations après examen de la situation de l'électeur ».

Pour vous inscrire vous devez vous présentez à la mairie, avant le 31 décembre 2014 (12h), muni :

- D'une pièce d'identité en cours de validité.
- D'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Cérémonie du 11 novembre

Vous êtes cordialement invités à participer à la cérémonie commémorative du 11 novembre qui se déroulera de la manière suivante :

- 11h55 : Dépôt d'une gerbe et recueillement devant le monument aux morts de Brégnier.
- 12h15 : Vin d'honneur offert aux participants à la Salle des fêtes.

Ecole et stationnement

Nous vous rappelons que les places de stationnement situées devant l'école sont réservées au personnel communal travaillant dans la cité de l'enfant, au personnel enseignant ainsi qu'aux parents amenant ou venant chercher leurs très jeunes enfants au multi accueil (crèche).

Aux heures d'entrée et de sortie d'école, cet espace étant aussi utile aux cars scolaires, tout stationnement non prescrit gêne le fonctionnement de ce service.

De nombreuses places sont disponibles, à quelques mètres seulement, sur le parking de la salle des fêtes, nous vous invitons donc à y garer vos véhicules, tout en respectant les « places handicapés ».

Veillez aussi à ne pas stationner le long de la rue de la salle des fêtes afin de ne pas entraver la circulation.

Merci de votre civisme et de votre compréhension.

Préservation du patrimoine...

L'équipe municipale salue l'initiative d'un groupe d'habitants de notre commune qui a entrepris de remettre en état le four communal situé au sablon (Cordon) et remercie toutes celles et ceux qui ont participé (ou qui participeront) à cette action.

Ces amateurs de patrimoine souhaitent poursuivre leurs actions sur d'autres fours banaux et rêvent déjà d'autres initiatives. Ils invitent d'autres bonnes volontés à les rejoindre. (Contact : <u>patrimoine.bc@laposte.net</u>)

Sou des écoles

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, le conseil d'administration a été renouvelé, ce nouveau conseil, à son tour, a élu un nouveau bureau.

La municipalité félicite l'esprit d'initiative de l'ancienne équipe et remercie ses membres pour tout le travail accompli.

Nous réaffirmons notre soutien au sou des écoles et à ses nouveaux membres et leur souhaitons de mener à bien leurs projets.

Merci à tous pour votre implication auprès des élèves de l'école.

Prochaine manifestation : tartiflette géante le 8 novembre 2014 à MURS

Contact: soudesecoles.bregnier@gmail.com
https://sites.google.com/site/soudesecolesbregnier

Nettoyons la nature

Nous remercions les élèves de l'école ainsi que leurs enseignants et les parents pour leur action de sensibilisation au respect de l'environnement et pour le nettoyage de nos rues.

Lire et faire lire

Enchantez votre quotidien, racontez des histoires aux enfants.

Vous avez plus de 50 ans et souhaitez bénévolement offrir de votre temps libre pour lire des histoires aux enfants ?

Consultez le site internet : www.lireetfairelire.org ou contactez l'UDAF de l'Ain au 04.74.32.11.48



QUAND LA NEIGE VIENDRA

Afin de faciliter le travail du postier et de rendre possible la distribution du courrier, la poste rappelle à ses usagers qu'il appartient à chacun d'entre nous de déneiger l'accès à sa boite aux lettres...



Président :

M. Michel MARINOFF

Vice Présidente :

Mme Catherine LACOUR

Trésorière :

Mme Sylvie MARTIN-BARBAZ

Vice Trésorières :

Mme Adeline LERATE-SONZOGNI et Mme Mylène PERTICOZ

Secrétaire :

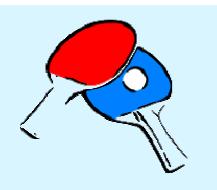
Mme Valérie SALAMAND

Vice Secrétaire :

Mme Yves-Lise FATOU

PHOTO DE BREGNIER CORDON

Pour illustrer les prochains bulletins d'informations nous recherchons des jolies photos des quatre coins de notre commune...



L'école de Rugby de Lhuis recrute toujours.

Si vous êtes intéressé contactez le responsable de l'école de rugby :

Mr BUSTONE Laurent 06-32-08-92-43

Entraînement le mercredi et samedi



Prochain match à domicile :

RUGBY CLUB DU CANTON DE LHUIS

contre

ENTENTE ST AMOUR COLIGNY

Dimanche 9 Novembre 2014

MOINS DE PAPIER.

C'est bon pour la planète.

Si vous le désirez, ce bulletin d'information peut désormais vous être adressé uniquement par mail (au format PDF). Pour ce faire, merci de vous inscrire à la mairie et de nous fournir votre adresse électronique.

Mairie de Brégnier-Cordon 04 79 87 21 15 mairie.bregnier-cordon@wanadoo.fr

Une nouvelle association

L'association " multisports-loisirs " vient de se créer. Ses membres vous proposent diverses activités sportives de loisir. Vous en retrouverez le programme sur une page insérée dans ce bulletin.

L'équipe municipale encourage et soutient les membres de cette association, nous leur souhaitons tout le succès attendu. Bravo pour leur enthousiasme et leur dynamisme!

Contact: multisportsloisirs01@gmail.com

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes de Brégnier-Cordon / Izieu recherche des bénévoles pour redynamiser son équipe et donner un nouvel élan pour l'organisation de futures manifestations. Venez nous rejoindre et apporter vos idées quant au bon déroulement des évènements à venir.

L'organisation du réveillon du jour de l'an est un projet qui nous tient à cœur et nous serions heureux de vous accueillir lors de notre prochaine réunion, qui aura lieu le Vendredi 21 novembre à l'ancienne salle des fêtes de Brégnier-Cordon à partir de 19h. Soyez les bienvenus!

A très bientôt.

Le Président.

Frédéric Pillard: 06 89 93 90 71



DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN



Le dépistage est recommandé à partir de 50 ans, ou avant en cas de risque particulier.

Renseignez-vous auprès de votre médecin, sur e-cancer.fr ou au 0810 810 821

1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie. Le dépistage est un acte important pour agir contre ce cancer.

LE DÉPISTAGE:

du sein permet de repérer des anomalies avant l'apparition des premiers

quéri dans 9 cas sur 10.

À PARTIR DE 50 ANS: UN RISQUE PLUS ELEVÉ

Au delà de 50 ans, les femmes ont plus de risque de développer un cancer du sein.

de contrôle tous les deux ans dans le cadre du

EN CAS DE RISQUE PARTICULIER: UN SUIVI PERSONNALISÉ

cancer du sein augmente en maladies touchant le sein.

Un dépistage adapté à chaque situation est

Plus d'informations auprès de votre médecin, sur e-cancer.fr ou au 0810 810 821





















En cas a'inondation



Limiter les accidents chez soi

(électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques ; ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviler qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, atc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



mes enfants à l'école ou à la crèche, ils seront les premiers pris en charge par les secours.



de ne prends pas ma volture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec sol le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de leit pour les nourrissons.



Vétements chauds ét couvertures:



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15



S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans mon entourage, le préviens la mairie qui saura faire le nécessaire.





l'inondation



Accidents



Je fals appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les apparells électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puls je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imblbés d'eau (laine de verre, laine de roche, placoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/ congélateur horsservice.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.



Je m'Informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle.

Je contacte mon assureur sans tarder.



Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

